





Tous nos sols SKANDOR sont certifiés avec le label eco-INSTITUT!

Mais qu'est ce que cela veut dire concrètement?

Ce ne sont pas tous les revêtements de sol qui reçoivent cette certification du label eco-INSTITUT. Nos produits SKANDOR, qui portent tous le label eco-INSTITUT, doivent répondre à des exigences strictes en matière d'émissions (émanations), de substances nocives et d'odeur. Ces exigences vont bien au-delà des dispositions légales existantes. Seuls les produits particulièrement pauvres en substances nocives et en émissions peuvent obtenir le label de qualité. Pour obtenir cette certification, les produits ou leurs composants ne doivent pas seulement être inoffensifs du point de vue toxicologique, mais aussi être respectueux de l'environnement.

Ainsi, avec nos revêtements de sol SKANDOR, vous vous procurez des matériaux à faibles émissions et sains pour l'habitat. Pour des informations plus détaillées, nous vous recommandons de consulter le site officiel de I'eco-INSTITUT: https://www.eco-institut-label.de/en/

Déroulement de la certification Re-certification Contrôle des Le label eco-INSTITUT peut être redemandé documents pour une période de 2 ans après l'expiration de la période de 2 ans Après 2 ans Vérification de l'éligibilité du produit à la certification sur la base des documents fournis (déclaration complète des ingrédients) Contrôle de conformité Inspection UP Vérification de l'absence Après de modification des matières premières et des conditions de production TESTED PRODUCT ID 0808 - 47110 - 001 Prélèvement d'échantillons Certification Prélèvement de l'échantillon Attribution du par l'eco-INSTITUT label eco-INSTITUT pour 2 ans Contrôle en laboratoire Contrôle des émissions (substances gazeuses), des composants nocifs et de l'odeur du produit Source: eco-INSTITUT Germany GmbH